

**DEPARTEMENT  
DU  
VAL-DE-MARNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité – Fraternité

**MAIRIE DE LIMEIL-BREVANNES**

**Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35  
Membres en exercice : 35**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 AVRIL 2023**

**L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le jeudi 13 avril, 20 heures,**

**Le Conseil municipal, dûment convoqué le 7 avril 2023, s'est assemblé, en lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Madame Françoise Lecoufle, son Maire en exercice.**

Françoise LECOUFLE, présente  
Philippe LLOPIS, présent  
Philippe GERBAULT, présent  
Dorothee BRODHAG, donne pouvoir à Martine VALLET  
Daniel GASNIER, donne pouvoir à Dominique RODRIGUEZ  
Corine KOJCHEN, présente  
Ambroise TOIN, présent  
Aïcha GASSET, présente  
Dominique RODRIGUEZ, présent  
Peggy TRONY, présente  
Gilles DAUVERGNE, présent  
Romain BLONDEL, présent  
Eric LEANDRE, présent  
Cathy BRUN, donne pouvoir à André BLANCHET  
Carol GAIN, donne pouvoir à Françoise LECOUFLE  
Marie-Laure BATAILLE, donne pouvoir à Philippe GERBAULT  
Rosa LOPES, présente  
Martine VALLET, présente  
Kamel NEBBACHE, donne pouvoir à Rosa LOPES  
Jennifer RAFFRAY, donne pouvoir à Ambroise TOIN  
Ibra FAYE, présent  
Sylvain AUBERT,  
Martine MUNOZ, donne pouvoir à Romain BLONDEL  
Thierry JACQUARD, présent  
Mahab CHAUDHRY, donne pouvoir à Peggy TRONY  
Manuel ALBUQUERQUE, donne pouvoir à Françoise LECOUFLE  
Martine MEDAILLE, présente  
Cédric LONGATTE, présent  
Christine LIAMBO, donne pouvoir à Ibra FAYE  
André BLANCHET, présent  
Aurélié ARCHIMEDE, donne pouvoir à Ambroise TOIN  
Dalila SIDHOUM, présente  
Delphine BORGNA, présente  
Stéphane KOZJAN, présent  
Rachida BOULILA, présente

**Présidence de la séance : Françoise LECOUFLE  
Secrétaire de la séance : Dominique RODRIGUEZ**

**Ordre au sein de la séance : 13**

**Délibération n° 2023-DEL-035 : Charte relative à la mise à disposition de l'atelier bien-être et modification des tarifs correspondants.**

## Commune de Limeil-Brévannes

### Séance du Conseil municipal du 13 avril 2023

#### Délibération n°2023-DEL-035

#### **Objet : Approbation de la charte pour les utilisateurs de l'atelier bien-être et de la modification de la tarification de l'atelier bien-être.**

Le Conseil municipal de Limeil-Brévannes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2021-DEL-109 du 2 décembre 2021, relative à l'approbation de la tarification de la salle municipale l'Atelier ;

Vu le projet de Charte ci-annexé ;

Considérant que la ville est propriétaire du local situé 34 rue Henri Barbusse ;

Considérant que la ville a souhaité proposer un lieu où des praticiens indépendants puissent exercer des activités de bien-être ;

Considérant qu'il convient de règlementer l'utilisation de ce local et d'inciter les praticiens à respecter les engagements pris dans le cadre de leur candidature ;

Considérant qu'il convient en conséquence de modifier la tarification des mises à disposition dans ce cadre, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

Oùï le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

#### **DÉCIDE :**

Article 1 : D'approuver la charte ci-annexée et de la faire signer aux praticiens qui proposeront leurs activités dans le local.

Article 2 : D'approuver la tarification de 25 euros par demi-journée et la remise d'un chèque de caution de 200 euros, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 s'agissant de ces ateliers.

Article 3 : La présente délibération est susceptible de recours par un tiers une fois rendue exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication électronique sur le site de la ville ([www.limeil-brevannes.fr](http://www.limeil-brevannes.fr)), ou à son affichage, ou à sa notification ainsi qu'à sa transmission à la Préfecture du Val-de-Marne. Le délai de recours est de deux mois et il doit être porté devant le Tribunal administratif de Melun, 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun.

Article 4 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture du Val-de-Marne, publiée sur le site internet de la Commune (<http://www.limeil-brevannes.fr>) et conservée au registre des actes administratifs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Document transmis à la Préfecture du  
Val-de-Marne le 25/4/2023  
Publié le 26/4/2023.....  
Notifié le.....  
ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Pour le Maire et par délégation  
Yasmina KHERMACHE  
Directrice Générale des Services

Le secrétaire,



Dominique RODRIGUEZ

Le Maire,



Françoise LECOUFLE

